

Date de dépôt : 31 octobre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Léna Strasser : Fermeture de la Haute école de musique de Neuchâtel, où en sont les négociations ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le canton de Neuchâtel a signé une convention avec le canton de Genève pour l'enseignement professionnel de la musique. Cette convention stipule qu'une partie de l'enseignement musical professionnel se tient à Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a annoncé le 1^{er} décembre 2017 la fermeture de l'antenne neuchâteloise de la HEM-Genève à partir de 2021. Entre-temps, une initiative législative populaire cantonale intitulée « Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le Canton de Neuchâtel », munie de 5314 signatures, a été déposée le 2 octobre à la Chancellerie d'Etat du canton de Neuchâtel.

- Où en sont aujourd'hui les négociations portant sur la dénonciation de la « Convention entre l'Etat de Genève et l'Etat de Neuchâtel du 25 août 2008 sur le transfert à la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de Genève (HEM-CSMG) de l'enseignement professionnel de la musique du Conservatoire de musique neuchâtelois entre Neuchâtel et Genève de l'antenne neuchâteloise de la HEM » ?**
- A combien le Conseil d'Etat évalue-t-il le coût de la fermeture de la HEM pour le canton de Neuchâtel ?**

- *Quel serait l'impact de la fermeture de l'antenne cantonale de la HEM sur son rayonnement au niveau romand, autrement dit, y a-t-il une plus-value pour la Haute école de musique de Genève à avoir une antenne neuchâteloise ?*
- *Si le désengagement de Neuchâtel devient effectif, le Conseil d'Etat du canton de Genève considère-t-il cette dénonciation de la convention comme définitive ou serait-il prêt à entrer en matière pour un nouveau partenariat autour de l'enseignement de la musique si l'initiative déposée le 2 octobre était acceptée par le peuple ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le gouvernement neuchâtelois a exprimé officiellement à notre Conseil, dans un courrier daté du 21 mars 2018, son intention de dénoncer la convention entre l'Etat de Genève et l'Etat de Neuchâtel du 25 août 2008 sur le transfert à la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de Genève (HEM-CSMG) de l'enseignement professionnel de la musique du Conservatoire de musique neuchâtelois. Conformément à l'article 30 de ladite convention, la dénonciation est précédée d'une négociation entre les deux cantons signataires. Par ailleurs, ce courrier précise que les inscriptions sur le site de Neuchâtel pour l'année académique 2018-2019 restent ouvertes.

Au terme d'une première discussion entre les deux conseillères d'Etat en charge des hautes écoles respectivement pour le canton de Neuchâtel Madame Maire-Hefti et pour notre canton Madame Emery-Torracinta, un groupe de travail a été mandaté pour évaluer de manière détaillée les conséquences de la fermeture du site de Neuchâtel en termes d'effectifs étudiants, de personnel et de modalités financières. Sur cette base, il est prévu prochainement que les conseillères d'Etat puissent entamer les négociations en vue de la dénonciation de la convention.

A l'heure actuelle, l'évaluation du coût de la fermeture de l'antenne neuchâteloise se base sur des hypothèses qui ne peuvent pas encore être confirmées, en raison notamment des incertitudes liées aux parcours des étudiants (abandon, redoublement, inscription au master), ainsi qu'aux situations individuelles relatives au personnel en fonction.

Le Conseil d'Etat a pris acte de l'intention du gouvernement neuchâtelois de fermer le site de Neuchâtel tout en formulant son souhait de maintenir le niveau d'excellence et la qualité de l'enseignement et de la recherche de la formation musicale professionnelle en Suisse romande.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS